

## ARRÊTÉ N° 2024 - 168

### JOURNEE DU VIVRE ENSEMBLE : IME Lussac – 20 mars 2024

Le Président de la Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali),

Vu le Code Pénal et le Code de Procédure Pénale,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment l'article L2125-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Transports et notamment le livre des Ports Maritimes,

Vu le règlement particulier du Port de Libourne – Saint-Emilion approuvé par délibération du conseil municipal du 11 décembre 2018,

Vu l'Arrêté préfectoral du 17 mars 2021 actant le transfert de la compétence du port de la commune de Libourne à La Cali,

Vu les limites administratives du Port de Libourne – Saint-Emilion,

Vu l'organisation de «la journée du « Vivre ensemble » par la Ville de Libourne, du Mercredi 20 mars Esplanade de la République,

Considérant l'Autorité Portuaire (AP) et l'Autorité investie du Pouvoir de Police Portuaire (AI3P) de La Cali,

Considérant que cette manifestation comportera des implantations sur le domaine public portuaire, il est nécessaire de prendre des mesures autorisant cette occupation,

### ARRETE

**Article 1.** : L'autorisation d'occupation du domaine portuaire à terre est accordée Esplanade de la République, le Mercredi 20 mars 2024 pour l'implantation :

- D'une structure de type barnum de dimension 6m (L) x 3m (l) pour les besoins matériels et ce de 11h à 17h, conformément au plan annexé au présent arrêté.

**Article 2.** : L'association présente, dans le cadre de cette manifestation sans but lucratif, ne sera pas assujettie au paiement d'une redevance d'occupation du domaine portuaire à terre.

**Article 3.** : Le ponton Roger de Leyburn sera interdit d'accès au public et sera réservé aux passagers et aux membres d'équipage des bateaux de croisières ainsi qu'au personnel autorisé du Port de Libourne Saint-Emilion.

**Article 4.** : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie et Monsieur de Chef de la Police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5.** : Cet arrêté est susceptible de faire l'objet :

- D'un recours administratif pris en la forme d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte,
- D'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de la notification de l'acte attaqué.

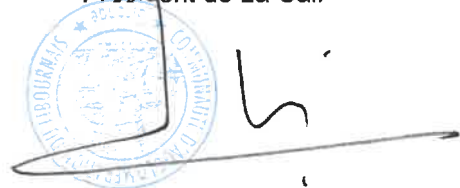
Fait à Libourne, 19 mars 2024

Publié le

19 mars 2024

Notifié le

Monsieur Philippe BUISSON,  
Président de La Cali



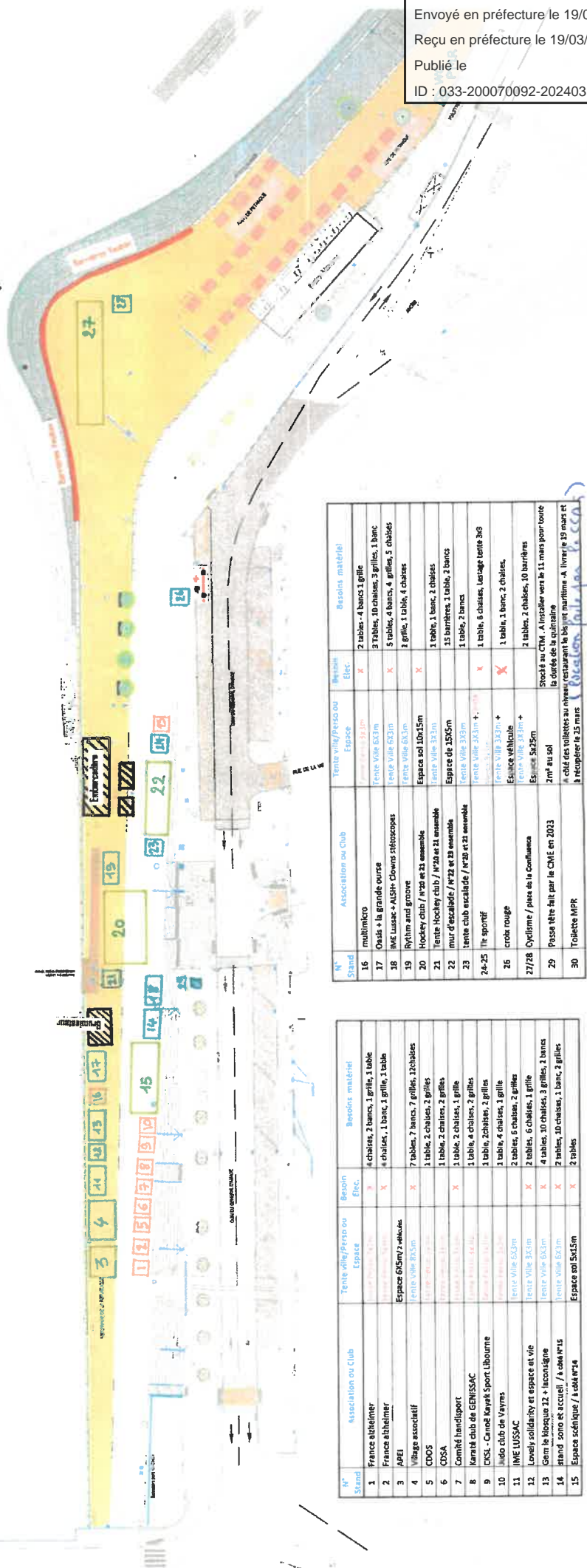
Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs du siège de La Cali,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, ou d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



« Journée du VIVRE ENSEMBLE »  
 Mercredi 20 mars 2024  
 Ouverture au public de 11h à 17h  
 Esplanade de la République / Place de la Confluence

**Légende :**  
 Tentes Vils  
 Tentes personnelles  
 Espaces au sol



N° Stand	Association ou Club	Tente ville/Person ou Espace	Besoin Elec.	Besoin Elee.	Besoin matériel
16	multimicro	Espace 10x10m	X	X	2 tables - 4 bancs 1 grille
17	Oasis + la grande course	Tente ville 60x3m	X	X	3 tables, 10 chaises, 3 grilles, 1 banc
18	IME Lusac - ALSH - Downs télescopes	Tente ville 60x3m	X	X	5 tables, 4 bancs, 4 grilles, 5 chaises
19	Rythm and groove	Tente ville 60x3m	X	X	2 grilles, 1 table, 4 chaises
20	hockey club / n°20 et 21 ensemble	Espace sol 10x15m	X	X	1 table, 1 banc, 2 chaises
21	Tente Hockey club / n°22 et 23 ensemble	Tente ville 3x3m	X	X	15 barrières, 1 table, 2 bancs
22	mur d'escalade / n°22 et 23 ensemble	Espace de 15x5m	X	X	1 table, 2 bancs
23	tente club escalade / n°20 et 21 ensemble	Tente ville 3x3m	X	X	1 table, 6 chaises, lestage tente 3x3
24-25	l'le sportif	Espace 3x3m	X	X	1 table, 1 banc, 2 chaises.
26	croix rouge	Tente ville 3x3m + Espace véhicule	X	X	2 tables, 2 chaises, 10 barrières
27/28	Cyclisme / place de la Confluence	Tente ville 3x3m + Espace 5x25m	X	X	Stocké au CTM. A installer vers le 11 mars pour toute la durée de la quinzième
29	Passa tête fait par le CME en 2023	2m² au sol	X	X	A côté des toilettes au niveau restaurant le bœuf maritime - A installer 19 mars et à récupérer le 25 mars
30	Tobacac NRP		X	X	

N° Stand	Association ou Club	Tente ville/Person ou Espace	Besoin Elec.	Besoin Elee.	Besoin matériel
1	France alpkéimer	Espace 10x10m	X	X	4 chaises, 2 bancs, 1 grille, 1 table
2	France alpkéimer	Espace 10x10m	X	X	4 chaises, 1 banc, 1 grille, 1 table
3	APEI	Espace 60x5m / véhicule	X	X	7 tables, 7 bancs, 7 grilles, 12 chaises
4	Village associatif	Tente ville 60x3m	X	X	1 table, 2 chaises, 2 grilles
5	CDOS	Espace 10x10m	X	X	1 table, 2 chaises, 2 grilles
6	CDOS	Espace 10x10m	X	X	1 table, 2 chaises, 1 grille
7	Comité handisport	Espace 10x10m	X	X	1 table, 4 chaises, 2 grilles
8	Karaté club de GEMISSAC	Espace 10x10m	X	X	1 table, 4 chaises, 1 grille
9	CSL - Comité kayak sport Libourne	Espace 10x10m	X	X	1 table, 4 chaises, 2 grilles
10	Judo club de Vayras	Tente ville 3x3m	X	X	2 tables, 6 chaises, 2 grilles
11	IME LUSAC	Tente ville 60x3m	X	X	2 tables, 6 chaises, 1 grille
12	Lovely solidarity et espace et vie	Tente ville 60x3m	X	X	4 tables, 10 chaises, 3 grilles, 2 bancs
13	Gem le blocque 12 + lacognigne	Tente ville 60x3m	X	X	2 tables, 10 chaises, 1 banc, 2 grilles
14	stand sono et accueil / A. OVA N°15	Espace en 5x15m	X	X	2 tables
15	Espace scénique / A. OVA N°14		X	X	